

Modifications à l'homologation des pesticides contenant du méthomyl



Tous les pesticides utilisés au Canada doivent être homologués en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Les pesticides sont réévalués pour vérifier qu'ils respectent toujours les exigences en matière de santé et d'environnement. Les réévaluations peuvent entraîner la révocation d'un produit ou d'utilisations d'un produit. Santé Canada peut aussi demander des modifications à l'étiquette d'un produit, y compris aux mesures d'atténuation des risques, aux sites d'utilisation et aux méthodes d'application.

Le méthomyl est un insecticide utilisé en agriculture et en sylviculture et comme appât granuleux dans les étables, les poulaillers, les parcs d'engraissement et les chenils. Les éléments clés de la décision de réévaluation du principe actif **méthomyl**, publiée le 29 mars 2018, sont résumés ci-dessous.

Modifications aux étiquettes des pesticides contenant du méthomyl, à partir du 29 mars 2020

Utilisations révoquées

Cesser l'utilisation sur les cultures et sites suivants :

- avoine
- blé
- canola
- haricot
- laitues
- lin
- orge
- pommes
- pommes de terre
- tomates
- tabac
- sapins baumiers et épinettes dans les boisés de ferme et emprises

Autres mesures d'atténuation des risques

- Limite d'une seule application par an sur les cultures suivantes :
 - ✓ brocolis
 - ✓ choux
 - ✓ choux-fleurs
 - ✓ choux de Bruxelles
 - ✓ maïs sucré
 - ✓ pois à écosser
- Mise à jour des délais de sécurité (DS)
- Ajouts d'avertissements visant à protéger les abeilles et d'autres organismes non ciblés
- Application interdite après le 15 août de chaque année sur les cultures suivantes :
 - ✓ brocolis
 - ✓ choux de Bruxelles
 - ✓ choux
 - ✓ choux-fleurs
 - ✓ maïs sucré
- Utilisation interdite à l'intérieur et en milieu résidentiel

Autres mesures d'atténuation des risques (suite)

- Tous les granulés renversés ou exposés sur le sol doivent y être enterrés ou ramassés.
- Mise à jour des zones tampons
- Ajout de mises en garde contre le ruissellement et le lessivage.
- Ajout d'un énoncé concernant la possibilité d'atteindre les eaux souterraines dans les zones où les sols sont perméables

Les utilisateurs doivent respecter les instructions des étiquettes mises à jour.

L'utilisation d'un pesticide de manière non conforme au mode d'emploi de l'étiquette constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Lisez l'étiquette

Tous les pesticides homologués au Canada disposent d'une étiquette approuvée par Santé Canada où figure un numéro d'homologation. Lisez attentivement l'étiquette d'un pesticide, car elle contient des renseignements précis sur la façon de l'utiliser.

Pour trouver l'étiquette la plus à jour, utilisez notre [outil de recherche d'étiquette](#) en ligne ou cherchez « étiquettes pesticides Santé Canada » à l'aide de votre moteur de recherche préféré.

Pour plus d'information

Décision de réévaluation [RVD2018-05](#), Méthomyl et préparations commerciales connexes. *La décision de réévaluation est le document officiel de Santé Canada. En cas de disparité avec le contenu de la présente fiche d'information, le contenu de la décision prévaut.*

Le Programme de la conformité des pesticides (PCP) de Santé Canada est responsable de l'application de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Visitez : canada.ca/conformite-pesticide.